



**OL GROUPE**

## **OLYMPIQUE LYONNAIS GROUPE : SOUSCRIPTION DE LA PREMIÈRE TRANCHE D' ACTIONS NOUVELLES ET D'OBLIGATIONS NOUVELLES RÉSERVÉES À IDG EUROPEAN SPORTS INVESTMENT LTD.**

**Lyon, le 27 décembre 2016**

L'Olympique Lyonnais Groupe (la « **Société** ») rappelle que l'Autorité des marchés financiers l' (« **AMF** ») a apposé le 23 novembre 2016 le visa n°16-543 sur le prospectus (le « **Prospectus** ») relatif à :

- l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (« **Euronext Paris** ») de 11 627 153 actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à IDG European Sports Investment Limited (les « **Actions Nouvelles Réservées** »); et
- l'admission aux négociations sur Euronext Paris d'un emprunt représenté par 200 208 obligations subordonnées remboursables en actions ordinaires nouvelles ou existantes (« **OSRANes** ») émises avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires réservée à IDG European Sports Investment Limited (les « **Obligations Nouvelles Réservées** »).

Il est prévu que les émissions susvisées soient réalisées en deux tranches, la deuxième tranche pouvant elle-même être divisée en sous-tranches (maximum quatre).

La première tranche des Actions Nouvelles Réservées et des Obligations Nouvelles Réservées, dont le montant total s'élève à 30 000 183,72 euros a été souscrite le 23 décembre 2016 par IDG European Sports Investment Limited. Le nombre d'Actions Nouvelles Réservées souscrites dans le cadre de la première tranche s'élève à 3 488 146 pour un montant total de 11 660 523,27 euros (prime d'émission incluse). Le nombre total d'Obligations Nouvelles Réservées souscrites dans le cadre de la première tranche s'élève à 60 063 pour un montant total de 18 339 660,45 euros (prime d'émission incluse).

L'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des Actions Nouvelles Réservées est prévue le 29 décembre 2016, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0010428771). L'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris (compartiment C) des Obligations Nouvelles Réservées est prévue le 29 décembre 2016, sur la même ligne de cotation que les OSRANes existantes (code ISIN FR0011544444).

Par ailleurs, la Société qui dispose, au travers de sa filiale Olympique Lyonnais SAS, d'une ligne de crédit syndiqué d'exploitation, signée le 27 juin 2014 d'un montant maximum de 34M€, a obtenu de ses banques partenaires l'accord à l'unanimité, signé en date du 14 décembre 2016, de maintenir le plafond de cette ligne à 34M€ jusqu'à sa date d'échéance finale le 30 septembre 2017. Pour rappel, selon les termes du contrat il était précédemment prévu que ce plafond soit ramené à 25M€ à compter du 9 janvier 2017.

**À propos d'OL Groupe :** Organisé autour de l'Olympique Lyonnais, club de football fondé en 1950 et dirigé par Jean-Michel Aulas depuis 1987, OL Groupe est un acteur leader du secteur du divertissement et des médias en France. Depuis sa création en 1999, OL Groupe bâtit son développement sur un modèle précurseur qui allie récurrence et solidité financière autour de cinq produits d'activité complémentaires : billetterie ; partenariats et publicité ; droits marketing et tv ; produits de la marque ; et *trading* de joueurs. OL Groupe est une société cotée sur Euronext Paris (Compartiment C). Elle



**OL GROUPE**

publie un document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers chaque année. Tout investisseur est invité à s'y reporter, y compris notamment la section « Facteurs de risque ».

**OL Groupe**

**Tel : +33 4 81 07 55 00**  
**Fax : +33 4 26 29 67 18**

**Email:**  
**dirfin@olympiquelyonnais.com**  
**www.olweb.fr**

**Euronext Paris - compartiment C**

**Indices : CAC Small - CAC Mid & Small - CAC All-Tradable - CAC All-Share – CAC Consumer Services – CAC Travel & Leisure**  
**Code ISIN : FR0010428771**  
**Reuters : OLG.PA**  
**Bloomberg : OLG FP**  
**ICB : 5755 Services de loisirs**

